



**VILLE DU BOUSCAT**

**DES**

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DOSSIER N° 17 :**

RESTITUTION DE L'EVALUATION DE LA  
RESPONSABILITE SOCIETALE (RSO) DE  
LA VILLE DU BOUSCAT

**Séance ordinaire du 11 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 11 Octobre 2016

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35**

**Membres présents : 30**

**Absent : 0**

**Excusés : 5**

**Présents :** Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Bernadette HIRSCHWEIL, Sébastien LABAT, Maël FETOUH, Jessica CASTEX, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration :** Bénédicte SALIN (à M. QUANCARD), Emilie MACERON-CAZENAVE (à MME LECLAIRE), Géraldine AUDEBERT (à M. CHRETIEN), Grégoire REYDIT (à MME COSSECQ), Nancy TRAORE (à M. MARC)

**Absent :**

**Secrétaire :** Agnès FOSSE

## CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

### **DOSSIER N° 17 : RESTITUTION DE L'ÉVALUATION DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE (RSO) DE LA VILLE DU BOUSCAT**

RAPPORTEUR : Gwénael LAMARQUE

La Ville s'est engagée cette année dans l'évaluation de sa responsabilité sociétale, norme internationale mesurant les impacts des décisions et des activités d'une organisation, qu'elle soit publique ou privée, sur la société et sur l'environnement et l'amenant à en rendre compte.

Cette évaluation a été réalisée selon l'AFAQ 26000, référentiel conçu par l'AFNOR conformément à la norme ISO 26000 et adapté aux réalités des collectivités territoriales.

L'intérêt de cette démarche est triple : faire un bilan de la politique de développement durable et de son 1<sup>er</sup> programme d'actions Agenda 21, élargir le champ du développement durable à une approche sociétale notamment en renforçant les considérations humaines et sociales et renforcer la performance de la collectivité.

Après une sensibilisation des cadres, un Conseil Municipal d'information sur le sujet et la participation de la Ville au baromètre RSO national de l'Afnor, l'évaluation s'est déroulée en mars dernier. Une cinquantaine d'entretiens avec les élus, services et acteurs locaux et l'analyse de plus de 160 documents produits par les services ont été menées par 2 évaluateurs pendant 4 jours. En avril, la Ville a eu le plaisir de recevoir les résultats de son évaluation. Avec **550 points sur 1000** et un **niveau de 3 sur 4**, ses actions sont ainsi **évaluées très favorablement** et LE BOUSCAT est aujourd'hui au niveau « CONFIRME », dernier niveau avant « Exemple ».

Les politiques et actions municipales ont été analysées sous l'angle de près de 70 critères classés suivant 10 critères stratégiques ; 5 qui concernent les pratiques, c'est-à-dire les façons de travailler et 5 qui concernent les résultats, c'est-à-dire les impacts que la Ville produit par la mise en œuvre de ses actions.

Un rapport d'évaluation d'une centaine de pages a été remis en juillet. Il comprend la notation chiffrée de tous les critères (en pourcentage) et pour chaque critère, un tableau des actions à pérenniser et à améliorer. Ce travail s'inscrit bien dans une logique d'amélioration continue et nullement de jugement des actions menées. La démarche est bien celle d'une évaluation et non d'une certification.

Le rapport complet est à la disposition auprès du secrétariat général.

Les principaux résultats de l'évaluation :

#### **Sur l'évaluation des pratiques :**

##### **> 3 points forts :**

- Prise en compte de l'environnement, de sa qualité et de sa dégradation : des points forts sur le bilan carbone, la biodiversité et un peu plus faible sur la gestion des déchets.
- Urbanisme et aménagement durable des territoires : des résultats favorables sur la planification, le cadre de vie, les espaces naturels, les équipements collectifs et un point à améliorer sur l'anticipation des risques.
- Services aux populations et dynamiques locales : des points forts sur notamment la culture et le patrimoine et un point à améliorer sur la santé.

##### **> 2 points de progrès :**

- Vision en terme de Responsabilité Sociétale et gouvernance : des bons résultats sur les diagnostics et des résultats plus faibles sur la participation des citoyens, la gouvernance et la hiérarchisation des enjeux.

- Intégration de la Responsabilité Sociétale et gestion interne responsable : des résultats positifs sur le dialogue social, les conditions de travail et les finances ; des points à améliorer sur l'intégration de la RSO, sur la communication sur le développement durable, les critères d'octroi des subventions.

**Sur l'évaluation des résultats (à noter : les 5 critères correspondent précisément aux 5 finalités du développement durable inscrite dans la loi et reprise dans l'Agenda 21 communal) :**

**> 3 points forts :**

- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables : le développement économique, la consommation responsable, la gestion des déchets sont assez bien notés ; le recours aux certifications, le dialogue RSO avec les acteurs du territoire sont à améliorer.
- Bien être de l'individu et épanouissement de tous les êtres humains : un point fort sur la culture et le sport et des points plus faibles sur la mesure de la gouvernance et la coopération internationale.
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère : des éléments probants sur les consommations d'énergie et les transports ; des points faibles sur la production d'énergie renouvelable et l'intégration du changement climatique dans les projets d'aménagement.

**> 2 points de progrès :**

- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources : des manques de suivi, plus particulièrement, sur les pollutions et dans une moindre mesure, sur la protection des espèces et des paysages.
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations : une amélioration souhaitée sur le suivi concernant : l'accès à une éducation de qualité, la lutte contre la pauvreté et contre les formes d'exclusion.

Les prolongements de l'évaluation

De façon à rendre compte du travail mené, la Ville communiquera aux acteurs qui ont participé à l'évaluation, aux partenaires institutionnels et aux habitants, les résultats synthétiques de cette évaluation.

Une formation des cadres intermédiaires, inscrite au plan de formation triennal, se déroulera début 2017 pour mobiliser les équipes sur les actions à mettre en œuvre dans les services. Les principales préconisations d'amélioration seront ensuite intégrées dans l'acte 2 de l'Agenda 21 pour 2017/2020.

Un suivi est prévu avec l'afnor à 18 mois, soit début 2018. Il permettra d'établir un état d'avancement de l'intégration de la RSO dans la collectivité.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :**

**32 voix POUR**

**3 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN)**

**Article unique :** Autorise M. le Maire à solliciter tous financements extérieurs possibles pour la réalisation de l'évaluation et son suivi.

Fait et délibéré le 11 Octobre 2016

LE MAIRE



Patrick BOBET

